



Demande d'autorisation de construire

Formulaire de requête stationnement sur domaine public - N02 (v.5.10.2021)

Enregistrement	Date de dépôt :	N°
	N° de dépôt :	d'enregistrement :

N02 Ajout, modification, changement d'affectation, suppression de places de stationnement sur domaine public.

Joindre au formulaire le plan N06, plan de masse au 1/250ème représentant uniquement les places de stationnement, la largeur et la pente des rampes.

Le projet est situé à l'intérieur du périmètre de compensation : **oui** **non**

Si le projet concerné est situé à l'intérieur du périmètre de compensation, les places de stationnement sont soumises à compensation. Le périmètre de compensation figure en annexe 2 de la RaLCR – H1.05.01

Les modalités de compensation sont précisées dans le Règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR – H 1.05.01- chapitre IIB).

Pièces à joindre au formulaire :

- Un plan au 1/250^e précisant l'emplacement des places compensées (même hors du périmètre du projet).
- Dans le cas où les places compensées se situent en dehors du domaine public cantonal, joindre une pièce attestant de l'accord du propriétaire du bien-fonds (commune, propriétaire privé, Fondation des Parkings, etc...).

Le requérant demande-t-il une dérogation, au principe de compensation des places de stationnement (selon l'article 7 de la loi sur la Mobilité Cohérente et Equilibrée – LMCE) ?

- oui** (aménagement améliorant la sécurité ou la fluidité)
 non

Sous certaines conditions, il est possible de déroger à la compensation des places de stationnement à l'intérieur du périmètre de compensation. Les modalités de dérogation sont régies par la Loi sur la Mobilité Cohérente et Equilibrée – article 7, alinéa 3, lettre e), et 4, lettre e) de la LMCE).



Indiquer le nombre de places de stationnement existantes et projetée, et la compensation proposée pour les places soumises à compensation.

	Nombre de places existantes (En grisé, places non soumises à compensation)	Nombre de places projetées	Différence +/- (En grisé, places non soumises à compensation)	Compensation proposée	
				Type	Nombre de Places
blanches gratuites				parking public existant :
				nouveau parking public :
				place sur voirie :
				parking privé (GIM,CPEG,...) :
				place deux roues motorisés* : (indiquez le nombre de places 2RM . 4 Places 2RM = 1 place voiture)
blanches payantes				parking public existant :
				nouveau parking public :
				place sur voirie :
				parking privé (GIM,CPEG,...) :
				place deux roues motorisés* : (indiquez le nombre de places 2RM . 4 Places 2RM = 1 place voiture)
bleues macaron				parking public existant :
				nouveau parking public :
				place sur voirie :
				parking privé (GIM,CPEG,...) :
				place deux roues motorisés* : (indiquez le nombre de places 2RM . 4 Places 2RM = 1 place voiture)
bleues sans macaron				parking public existant :
				nouveau parking public :
				place sur voirie :
				parking privé (GIM,CPEG,...) :
				place deux roues motorisés* : (indiquez le nombre de places 2RM . 4 Places 2RM = 1 place voiture)
Total					
parking à usage public					
PMR (personne à mobilité réduite)					
livraisons					
véhicule électrique					
taxi					
dépose minute					
car					
Autre, à préciser.....					
vélos					
deux roues motorisés					

*A titre exceptionnel, il est possible de compenser jusqu'à 20% des places par des stationnements deux-roues motorisés